

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du lundi 6 juillet 2026

Date de publication : 10/07/26



L'an deux mil vingt-six le six juillet à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 30 juin 2026, se sont rassemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Stéphane BAUDRY, Président, Nathalie LIEVENS, Nathalie PETRAULT, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Jean-Luc BARBIER, Mathieu BRONDEAU, Véronique COTILLON, Marie NAUDIN, Catherine PELAUD, Catherine PICHOT, Pierre-Michel PIED, Hélène SAINT-LARY

Excusés et Pouvoirs : Céline RIVOLET, Vice-Présidente, Christine HEINTZ, Vice-Présidente déléguée, Frédéric BOURGET, Laurent DUPUIS, Gaël JOSEPH, Morgane SEMERDJIAN, Sylvie VIVIER, Patricia CARRE, Nicolas FIQUET

Secrétaire de séance : Nathalie LIEVENS



Délibération N° 10-07-2026

CIAS HAUT VAL DE SEVRE – MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURE DE REPAS CUISINES INDIVIDUELS EN LIAISON FROIDE POUR LE SERVICE DE PORTAGE DE REPAS DU CIAS HAUT VAL DE SEVRE – ATTRIBUTION ET SIGNATURE DU MARCHÉ

Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la décision de la CAO du 25 juin 2026 ;

Monsieur le Président expose au Conseil d'Administration que le CIAS a lancé une procédure de marché public sur appel d'offres ouvert pour la fourniture de repas cuisinés individuels en liaison froide pour le service de portage de repas.

Trois candidats ont proposé une offre.

Les critères de sélection des offres sont les suivants :

- Prix : 40 points
- Valeur technique : 55 points
- Environnement et développement durable : 5 points

Les notes attribuées à l'issue de cette procédure sont les suivantes :

	Jean Cuistot Traiteur	DSR	Sel et Poivre
Critère du prix sur 40 points	30,40	40	Offre inacceptable
Valeur technique sur 55 points	38,68	51,48	
Valeur environnementale sur 5 points	3,50	2,5	
Note totale sur 100 points	72,58	93,98	
Classement	2	1	NC

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 25 juin 2026, a attribué le marché à Direct Service Restauration, pour un montant maximal de 200 000.00 € HT par an et selon le bordereau des prix unitaires transmis par le soumissionnaire.

Le marché public est passé pour une durée de 12 mois reconductible 3 fois, à compter du 1^{er} octobre 2026.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **AUTORISE** la notification du marché à l'entreprise retenue ;
- **AUTORISE** le Président à signer le marché avec le fournisseur retenu et toutes les pièces relatives à ce marché ;
- **AUTORISE** le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ce marché.

Le Président,
Stéphane BAUDRY



La secrétaire de séance,
Nathalie LIEVENS